REPUBLIQUE FRANCAISE

AP-2025-64 / DIRECTION DE L'IMMOBILIER

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLEE TERRITORIALE DE GUYANE

Assemblée Plénière du 15/07/2025

Délibération n° AP-2025-64 – Demande en concession/cession gratuite des terrains cadastrés AL 22 et cadastré AH 221 (en partie) situés à proximité de l'aérodrome de Maripasoula

L'an deux mil vingt cinq et le mardi 15 juillet à 09h00, la Collectivité Territoriale de Guyane s'est réunie en séance plénière à la Cité Administrative Territoriale : «Salle des Délibérations», sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FEREIRA, Président.

Etaient présents : Mme Annie ROBINSON CHOCHO, M. Philippe BOUBA, Mme Bernadette DUCLONA CONSTANT, Mme Karine CRESSON-IBRIS, M. Jessi AMERICAIN, M. Julnor BELIZAIRE, M. Lucien ALEXANDER, Mme Christiane BARBE, M. Patrick COSSET, M. Pierre DESERT, M. Jean-Claude LABRADOR, Mme Violaine MACHICHI PROST, M. Christian NOKO, M. Jocelyn Roger THERESE, Mme Keena Annick LEONCE

Etaient représentés : Monsieur Gabriel SERVILLE a donné procuration à Madame Annie ROBINSON CHOCHO, Madame Samantha CYRIAQUE a donné procuration à Madame Karine CRESSON-IBRIS, Madame Muriel BRIQUET a donné procuration à Monsieur Jessi AMERICAIN, Monsieur François BAGADI a donné procuration à Monsieur Philippe BOUBA, Madame Audrey MARIE a donné procuration à Monsieur Pierre DESERT, Monsieur Albéric BENTH a donné procuration à Monsieur Jean-Claude LABRADOR, Madame Nelly DESMANGLES a donné procuration à Monsieur Julnor BELIZAIRE, Madame Marie-Lucienne RATTIER a donné procuration à Monsieur Christian NOKO, Monsieur Enrico WILLIAM a donné procuration à Madame Christiane BARBE

Etaient absents : M. Jean-Paul FEREIRA, M. Thibault LECHAT VEGA, Mme Patricia SAID, Mme Aïssatou CHAMBAUD, M. Roger ARON, M. Chester LEONCE, M. Emmanuel PRINCE, M. Jean-Luk LEWEST, Mme Tiarrah STEENWINKEL, M. Raymond DEYE, Mme Sherly ALCIN, Mme Catherine LÉO, Mme Isabelle PATIENT, M. Denis GALIMOT, Mme Magda SOESANNA, M. Félix DADA, M. Boris CHONG-SIT, Mme Léda GEORGES MATHURIN, M. Crépin KEZZA, M. Gilles LE GALL, M. Serge LONG HIM NAM, M. René MONERVILLE, M. Claude PLENET, M. François RINGUET, M. Zadkiel SAINT-ORICE, Mme Mirta TANI, Mme Sergina TELON, Mme Isabelle VERNET, M. Benfélino WAARHEID, M. Akama OPOYA, M. Rodolphe ALEXANDRE

Vu la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la demande de la Collectivité Territoriale de Guyane, référencée 2024-11462 du 16 décembre 2024, adressée à la DRFIP ;

Vu le rapport n° AP-2025-61-16 du Président de la Collectivité Territoriale de Guyane ;

Entendu l'avis de la commission Aménagement du territoire, Logement, Politique de la ville et de l'habitat, Valorisation du patrimoine immobilier et foncier, Désenclavement, Transport, Energie, Déchets, Environnement, Biodiversité, Développement durable du 09/07/2025

Vu le PV de carence du 10/07/2025 ;

Considérant le projet d'extension de l'aérodrome de Maripasoula.

DELIBERE

DONNE ACTE à Monsieur le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane du présent rapport n°AP-2025-61-16

ARTICLE 1 : **DECIDE** de solliciter auprès de l'Etat en concession/cession à titre gracieux, deux terrains situés à proximité de l'aérodrome de Maripasoula, en prévision de son extension.

ARTICLE 2 : **PRECISE** qu'il s'agit de l'intégralité de la parcelle cadastrée AL 22 d'une superficie de 21 ha 25 a 84 ca et d'une emprise d'environ 27 ha 56 a 34 ca à détacher de la parcelle cadastrée AH 221.

ARTICLE 3 : **PRECISE** que les frais liés à la délimitation de l'emprise seront à la charge de la Collectivité Territoriale de Guyane.

ARTICLE 4 : **AUTORISE** le Président de l'Assemblée de Guyane à signer au nom et pour le compte de la Collectivité Territoriale de Guyane tous les documents afférents.

ARTICLE 5 : Le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane, le Directeur Général des Services et le Payeur territorial sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée sur le site internet de la Collectivité Territoriale de Guyane.

24 POUR	M. Gabriel SERVILLE, Mme Annie ROBINSON CHOCHO, M. Philippe BOUBA, Mme Samantha CYRIAQUE, Mme Bernadette DUCLONA CONSTANT, Mme Karine CRESSON-IBRIS, Mme Muriel BRIQUET, M. Jessi AMERICAIN, M. François BAGADI, Mme Audrey MARIE, M. Julnor BELIZAIRE, M. Albéric BENTH, Mme Nelly DESMANGLES, M. Lucien ALEXANDER, Mme Christiane BARBE, M. Patrick COSSET, M. Pierre DESERT, M. Jean-Claude LABRADOR, Mme Violaine MACHICHI PROST, M. Christian NOKO, Mme Marie-Lucienne RATTIER, M. Jocelyn Roger THERESE, M. Enrico WILLIAM, Mme Keena Annick LEONCE
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

NUL(S)	

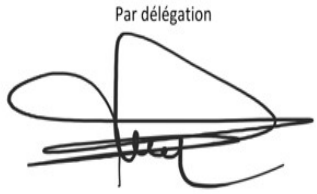
La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cayenne.

Fait et délibéré à Cayenne, le 15 juillet 2025.

Date d'envoi en préfecture : 28/07/2025
Date de retour préfecture : 28/07/2025
Identifiant de télétransmission : 973-200052678-20250715-lmc176663-DE-1-1
Publiée le : 28/07/2025

* Le 1er Vice-Président

Par délégation



Jean-Paul FEREIRA